Note technique : Clarification réglementaire GNL et GNC

1) Est-ce que le GNL fait partie des hydrocarbures liquéfiés ? (l'arrêté du 23/08/2005 relatif à la 4718 paragraphe 2.1.2.b. impose une distance de 9m entre AD d'hydrocarbures liquéfiés et cuve GNL de tonnage <15 - 35 T > (par ex.) alors que l'arrêté du 30/08/10 relatif à la 1414-3 paragraphe 2.1.b. n'impose une distance minimale que de 5m entre cuve de gaz inflammable liquéfié (dont fait partie le GNL) et AD GNL).

Pouvez-vous aussi nous préciser ce qu'est un hydrocarbure liquéfié ? Est-ce que le GNL rentre dans cette catégorie par exemple ?

Réponse : Le GNL est assimilé à des hydrocarbures liquéfiés pour l'application de ce texte.

2) Est-ce que les distances entre AD de gaz naturel et réservoir aérien de gaz de pétrole liquéfié objets du paragraphe 2.1. (sous le tableau des distances) de l'arrêté du 07/01/03 relatif à la 1413 et 4718, s'appliquent entre AD GNC ou AD GNL et cuve aérienne GNL ? (l'arrêté relatif à la rubrique 1413 indique « Les parois des appareils de distribution de gaz naturel ou de biogaz sont situées à au moins 7,5 mètres des parois des réservoirs aériens de gaz de pétrole liquéfié de capacité déclarée au plus égale à 35 tonnes et à au moins 10 mètres des réservoirs de capacité déclarée comprise entre 35 et 50 tonnes. Ces deux distances sont réduites dans les mêmes proportions et aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 2.1.2.B de l'article 2.1.2.b de l'arrêté du 23 août 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4718 de la nomenclature des installations classées. »)

Réponse : Dans la mesure où la disposition précise explicitement "gaz de pétrole liquéfié", le GNL n'est pas inclus.

3) Est-ce que le GNL et le GNC sont des carburants différents (lorsque notamment le GNC est produits à partir du GNL) ? (l'arrêté du 07/01/03 relatif à la 1413 paragraphe 2.1. impose une distance de 6m entre stockage de gaz naturel et stockage d'autre carburant).

Cette question concerne par exemple la distance entre cuve GNL et buffer de stockage de GNC sur station GNL-c.

Réponse : si le GNC est produit à partir du GNL, du coup il peut être considéré qu'il s'agit du même carburant. Dans le cas contraire, il faut considérer que ce sont deux carburants distincts.